

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 24.021

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

Le 23 janvier 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Yannick PAVON
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Julien DURESSAY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Thomas LAFARIE, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2024
(SECTION INVESTISSEMENT)

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

En application de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Pour permettre dès le début de l'année 2024, l'engagement des travaux, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement, au titre de l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2024, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2023 :

Pour mémoire, les crédits ouverts en 2023 s'élevaient 16 501 759.70 € dont un emprunt de 3 700 000,00 €, il est donc possible d'ouvrir des crédits 2024 à hauteur de 25% de 12 801 759.70 €, soit 3 200 439.93 €

Les crédits seront ouverts sur les comptes suivants :

BUDGET PRINCIPAL				DEPENSES
<u>OPERATIONS REELLES</u>				
2100	01	165	Dépôts et cautionnements Remboursés	12 000,00 €
2100	01	2031	Frais d'études	18 528.50 €
2100	01	20415342	Subventions d'équipement versées	217 591.00 €
2100	01	2188	Autres immobilisations corporelles	421 118.25 €
2100	01	2313	Constructions	1 875 000.00 €
2100	01	2315	Voirie travaux neufs	570 000.00 €
Total Opérations réelles				3 114 237.75€
<u>OPERATIONS D'ORDRE 041</u>				
2100	020	2313	Constructions	507 336.40 €
Total Opérations d'ordre				507 336.40 €

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240129-DCM24-021-BF
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Le total des ouvertures en opérations réelles s'élève à 3 114 237.75 € et est inférieur au plafond autorisé de 3 200 439.93 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Madeline TANTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 janvier 2024